

Changez pour un smartphone Sony !



Xperia™ S

jusqu'à
70€
remboursés*

Profitez du Smartphone nouvelle génération par Sony.
Jusqu'à 50€ remboursés pour l'achat d'un smartphone Sony Xperia™ S
et de 20€ supplémentaires si vous retournez
votre ancien mobile Sony Ericsson.

Pour l'achat d'un Smartphone Xperia™ S de Sony dans les points de ventes participants de France métropolitaine, des DOM TOM, et de Monaco, entre le 06/03/2012 et 30/06/2012, Sony vous rembourse jusqu'à 70 euros TTC sur le prix d'achat de votre smartphone Xperia™ S

- Jusqu'à 50€ remboursés sur Xperia™ S
- Et 20€ supplémentaires qui vous seront remboursés si vous retournez votre ancien téléphone Sony Ericsson (sans batterie et sans fil ; frais d'envoi à votre charge)

1) a) Connectez vous sur <https://www.sonymobile-promos.custompromo.fr> (à partir du 13/03/2012) jusqu'au 30/06/2012 et renseignez le formulaire d'inscription

OU

b) Recopiez en majuscules vos coordonnées complètes sur le bulletin ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

2) Joignez :

- La copie de votre facture d'achat ou ticket de caisse datée en entourant la référence
- L'original du code IMEI de votre smartphone Sony à découper sur l'emballage et conforme à l'exemple ci contre
- Un relevé d'identité bancaire (si vous optez pour la version papier uniquement)
- Votre ancien téléphone Sony Ericsson sans batterie et sans fil (frais d'envoi à votre charge) si vous voulez bénéficier des 20 euros supplémentaires



3) Et renvoyez les documents demandés (copie de facture, code IMEI découpé et RIB – sauf si vous vous êtes inscrit sur internet) + le formulaire téléchargé (a) ou ce bulletin (b) + votre ancien téléphone Sony Ericsson avant le 14/07/2012 (cachet de la poste faisant foi) :

**ODR Sony Jusqu'à 70€ remboursés
CUSTOM PROMO N°20988 - 13102 ROUSSET CEDEX**

Pour toute question, contactez une opératrice spécialisée au 0970 805 100 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 18h code : 20988

Sony se réserve le droit de refuser toute demande qui lui semblerait incomplète, frauduleuse, illisible, insuffisamment affranchie, peu soucieuse des procédures liées à l'opération ou portant sur des références non comprises dans la présente offre. Frais d'affranchissement de la demande non remboursés. Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Sony se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre promotionnelle en cas de nécessité. Vous recevrez votre remboursement sous 8 semaines environ sans que ce délai n'engage Sony. Toute demande incomplète sera considérée comme nulle. Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la période.

Sony et « make.believe » sont des marques ou des marques déposées de Sony Corporation. Xperia™ est une marque ou une marque déposée de Sony Mobile Communications AB. Toutes les autres marques ou marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. © 2012 Sony Mobile Communications ; * Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Réalisation ImprimPlus 01 69 49 26 32. Ne pas jeter sur la voie publique.